

Vêtements : le coup de grâce au portefeuille

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5370 - Dimanche 9 mai 2021 - Prix : 10 DA

Ressources halieutiques

Algérie, les péchés de la pêche

Page 3



Ammar Belhimer à propos du dossier mémoriel

«Le règlement global, une position de principe»

Page 4

L'hypothèse la moins probable d'une victoire de Marine Le Pen

Par Mohamed Habili

On est à une année seulement du premier tour d'une présidentielle française qui dans le principe devrait se jouer en deux tours mais qui, semblable en cela à la précédente, est appelée à se trancher en un seul, en faveur du président sortant, Emmanuel Macron, dans le meilleur des scénarios. A une année de l'échéance, l'autre possibilité, la victoire de sa rivale d'extrême droite, Marine Le Pen, n'en devrait pas moins être envisagée, et sérieusement, et plus encore discutée dans l'ensemble de ses implications politiques, au double plan interne et externe. On n'observe pour le moment rien de tel en France, comme si l'accession au pouvoir d'une représentante de l'extrême droite pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale n'avait aucune chance de se produire. Cette absence de débat sur une question de première importance est d'autant plus étrange que l'écart dans les sondages entre les deux principaux compétiteurs est allé se réduisant au cours de ces quatre dernières années. Cet écart au deuxième tour serait de 4 points, à en croire du moins les sondages les plus récents, c'est-à-dire qu'il équivaut à la marge d'erreur inhérente à ce genre d'exercice, qu'on nomme aussi l'épaisseur du trait.

Suite en page 3

Message de Tebboune à l'occasion du 8 mai 1945

«L'excellence des relations avec la France tributaire du dossier mémoriel»



Ph/D. R.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, hier, que l'excellence des relations avec la France était liée au traitement du dossier de la Mémoire, qui doit être débarrassé des survivances du colonialisme. Page 2

Carburants

Suppression début octobre de l'essence super avec plomb

Page 16

Réunion président de la FAF-Clubs de Ligue 1

Les dirigeants demandent la révision des textes des SSPA

Page 15

Message de Tebboune à l'occasion du 8 mai 1945

«L'excellence des relations avec la France tributaire du dossier mémoriel»

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, hier, que l'excellence des relations avec la France était liée au traitement du dossier de la Mémoire, qui doit être débarrassé des survivances du colonialisme.



Ph/D. R.

Par Aomar Fekrache

Si exprimant dans un message à l'occasion de la Journée nationale de la Mémoire (8 mai 1945), lu en son nom par le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine, Laid Rebika, le Président Tebboune a soutenu que «l'excellence des relations avec la République française ne saurait exister en dehors de l'histoire et du traitement des dossiers de la Mémoire qui ne sauraient faire l'objet d'aucune renonciation». Et d'ajouter que les chantiers de la Mémoire avec la France «restent ouverts», citant le rapatriement des crânes de nos valeureux Chouhada, des disparus, de la récupération des archives et de l'indemnisation des victimes des explosions nucléaires au Sahara

algérien. Pour le Président Tebboune, les dossiers en question doivent être traités «avec sérieux et pondération» afin que le raffermissement des relations entre les deux pays soit sur des bases solides. «Si regarder vers l'avenir prometteur est la clé du raffermissement et de la valorisation des liens entre Nations, cet avenir doit néanmoins avoir un socle solide, délesté de toutes les turpitudes du passé», a souligné le chef de l'Etat, affirmant que «l'Algérie est prête à dépasser tous les obstacles et à aplanir toutes les difficultés pour un avenir meilleur, et à renforcer un partenariat exceptionnel pour hisser les relations au niveau stratégique, pour peu que les conditions adéquates y soient réunies». «Les deux peuples algérien et français, ajoute le Président, aspirent à un avenir

meilleur empreint de confiance et compréhension, au mieux de leurs intérêts dans le cadre du respect mutuel et de l'égalité».

Les législatives vont consolider le processus de renouveau national

Sur un autre plan, le président de la République a affirmé que les prochaines élections législatives vont consolider le processus de «renouveau national», se disant confiant en la volonté du peuple algérien d'asseoir un Etat d'institutions et de droit. Les prochaines échéances «vont consolider le processus de renouveau national auquel nous nous sommes engagés, sur la base des valeurs de franchise, de confiance, de transparence et de lutte contre la corruption sous toutes ses formes», a-t-il indiqué. Ajoutant que «nous

sommes convaincus de la volonté du peuple algérien et de sa pleine conscience de raffermir les fondements du choix démocratique libre à même de permettre d'asseoir un Etat d'institutions et de droit et de construire l'Algérie souveraine et forte, rêvée par les Chouhada et les moudjahidine». Aussi, le chef de l'Etat a insisté sur l'importante valorisation de la Mémoire et de sa transmission à la jeunesse, estimant que «c'est là le meilleur gage pour l'immunisation de la Nation et le renforcement de son lien à la patrie forte des gloires de son passé et capable d'interagir avec les réalités de son époque pour atteindre la réussite souhaitée dans l'édification de l'Algérie nouvelle». «Le message sacré laissé par nos Chouhada qui par leur sang pur ont balisé le chemin de la liberté, requiert de nous de resserrer les rangs et de nous tourner, tous, vers l'avenir pour permettre aux enfants de l'Algérie, filles et garçons, de constituer une énergie intégrée et une force unie et d'être pleinement préparés et

confiants à gagner les paris», a-t-il soutenu. Affirmant qu'un tel objectif «ne saurait être réalisé sans l'attachement aux nobles valeurs et idéaux consacrés par la lutte de notre peuple au fil des temps», le Président Tebboune a relevé que «ces principes suprêmes n'ont eu de cesse d'être ancrés dans les esprits et les consciences grâce aux grands efforts consentis par l'Etat à tous les niveaux, dans le but de préserver la Mémoire de la nation».

S'agissant de ces efforts, il a cité «le récent amendement de la Constitution qui a consacré le 1^{er} novembre 1954 et affirmé le respect des symboles de la Révolution de libération ainsi que la promotion de l'écriture de l'histoire nationale et de son enseignement aux jeunes, en confirmation du rôle stratégique de la Mémoire nationale dans le développement du nationalisme et du civisme et le renforcement des liens d'appartenance et de fierté des Gloires de la patrie».

A. F.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 208 nouveaux cas et 6 décès

L'ALGERIE a enregistré 6 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit deux cas de moins qu'hier (8), portant à 3 321 le total des morts, a annoncé, hier le ministère de la Santé.

Le nombre de contaminations a connu une légère baisse, avec 208 cas, soit 11 cas de moins par rapport au bilan d'hier (219), pour atteindre, au total, 123 900 cas confirmés.

R. N.

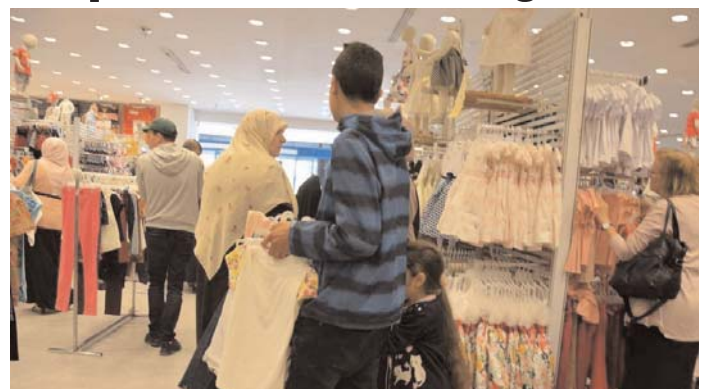
Aïd El-Fitr

Vêtements : le coup de grâce au portefeuille des Algériens

À quelques jours de l'Aïd El-Fitr, les Algériens effectuent des dépenses colossales au niveau des magasins de vêtements et de produits de fabrication de gâteaux. Un dernier coup sur la bourse et le moral des ménages, après un mois de ramadhan coûteux et une année éprouvante.

Les magasins de vêtements, notamment pour enfants et adolescents, connaissent une importante affluence en ces derniers jours de ramadhan. Parents et enfants arpentent jour et nuit les étals des magasins et autres surfaces commerciales où sont exposés différents types, modèles et coloris de vêtements et de chaussures, afin de dénicher la pièce rare mais surtout la moins chère. En effet, après une année éprouvante et un mois de ramadhan marqué, cette année, par la cherté des produits alimentaires, s'ajoute le coût des produits essentiels pour la confection des gâteaux de l'Aïd, les parents cherchant à satisfaire leurs enfants mais à des prix abordables, chose difficile à réaliser. Lors d'une tournée effectuée cette semaine dans plusieurs magasins et marchés informels de la capitale, on a constaté la cherté des prix et surtout la différence entre les prix des articles vestimentaires pour enfants dans les magasins situés à Didouche-Mourad et Larbi-Ben-M'hidi et ceux des

marchés informels. En effet, au niveau d'un magasin de vêtements situé à la rue Didouche-Mourad, peuplé de mamans et leurs enfants, les articles pour enfants sont affichés à des prix supérieurs à ceux des vêtements d'adultes. À titre d'exemple, le prix d'un pantalon jeans pour garçon ou fillette est proposé entre 2 500 et 4 000 DA, la chemise fille et garçon est à 2 700 DA, le pantacourt à 2 800 DA, les pulls entre 3 000 et 4 500 DA et les shorts à 2 200 DA. Quant aux robes, leur prix se situe entre 3 000 et 5 000 DA. Concernant les chaussures, leurs prix sont aussi élevés que ceux des vêtements, et pour les sandales (garçon ou fille) il faut compter entre 2 500 et 3 500 DA. Très demandés par la majorité des enfants, les baskets sont entre 3 500 et 4 000 DA. Du côté des leaders de l'habillement femmes, hommes et enfants, tels que Nike, Puma, Adidas, Zara, Actua, ces différentes marques de prêt-à-porter et de chaussures proposent des baskets entre 6 000 et 25 000 DA et des T-shirts entre 3 500 et 7 000 DA. Pour une tenue de sport, il faut dépenser entre 18 000 et 22 000 DA. Mais en dépit d'un pouvoir d'achat moyen pour certains et dégradant pour d'autres, quelques-uns dépensent sans compter pour être bien sapés. En quête de produits de bonne qualité ou simplement



pour la frime, les vendeurs mais aussi les acheteurs justifient cette cherté par la qualité des articles. Du côté des marchés informels qui restent la seule sortie de secours pour les parents aux revenus moyens, les prix sont abordables mais la qualité laisse à désirer. En effet, les pantalons jeans à la place des Martys sont affichés entre 900 et 1 800 DA, les chemises fille et garçon entre 600 et 1 200 DA, les pulls entre 750 et 950 DA et les shorts à 500 DA. Au niveau du marché informel, on retrouve des chaussures, sandales et ballerines pour enfants à par-

tir de 800 DA et allant jusqu'à 1000 DA, et les baskets à partir de 1500 DA. Meriem, mère de quatre enfants, trois filles et garçon, nous confie : «A chaque occasion, je viens ici pour acheter les vêtements de mes enfants, parce que les prix sont beaucoup moins élevés que dans les magasins». «Avec le seul salaire de mon mari, Je ne peux pas me permettre des vêtements à 3 000 DA !», nous expliquera cette mère de famille. En outre, il est à noter que pour cette année il n'y a pas un grand choix concernant les vêtements.

Thinine Khouchi

Ressources halieutiques

Algérie, les péchés de la pêche

■ Depuis une dizaine d'années le secteur bat de l'aile et ses résultats stériles sont visibles, impactant négativement la profession, les stocks pêchables et la biomasse...

Par Lotfi Abdelmadjid

Il y a une vingtaine d'années, en Algérie on a érigé le secteur de la Pêche en portefeuille ministériel. La vision de l'époque était louable car la garantie alimentaire, l'emploi et l'économie en dépendaient. Dans la perspective de promouvoir le secteur, on a recadré la loi de la pêche, instauré un plan de rénovation de la flotte de pêche et une stratégie pour conforter ce dernier par des projets aquacoles. La naissance de la Chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture et celles des wilayas devaient être des instruments servant à consolider la profession, valoriser les ressources, gérer l'effort de pêche et préserver les stocks pêchables. Toutes ces actions allaient converger vers une politique qui devait, en son époque, redresser le secteur de la Pêche.

Mise en œuvre de programmes nationaux de recherche

Appel aux chercheurs et compétences nationales

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a adressé, hier à Alger, aux chercheurs, aux acteurs économiques et aux compétences nationales à l'étranger, un appel à candidature pour la mise en œuvre de projets de recherche liés aux programmes de recherche nationaux.

Dans son allocution à l'occasion du lancement de l'appel à candidature pour proposer ces projets, en présence de plusieurs membres du gouvernement, le ministre a précisé que les axes des programmes nationaux de recherche portent sur «la sécurité alimentaire, la santé des citoyens et la sécurité énergétique», étant «des thèmes répondant aux exigences réelles du développement durable et à l'ensemble des préoccupations soulevées par la société».

«Ces programmes interviennent en concrétisation de la vision de l'Etat dans le domaine du développement économique et de la croissance» ainsi que «pour le soutien des ambitions des enseignants, chercheurs et acteurs économiques, aussi bien dans le secteur public que privé, mais également des compétences nationales à l'étranger, pour travailler ensemble en vue de répondre de manière harmonieuse aux priorités sociales», a-t-il ajouté.

A ce propos, il a expliqué que «le contenu des projets de recherche découle des préoccupations des différents secteurs socio-économiques», mettant l'accent sur la nécessité de «traiter les problématiques posées et conçues par le partenaire social».

Sami N.



Ph.D. R.

Cependant la réalité est toute autre, car les résultats n'ont pas suivi. Depuis déjà une dizaine d'années, le secteur bat de l'aile et ses résultats stériles sont visibles, impactant négativement la profession, les stocks pêchables et la biomasse. Les zones de pêche à travers le territoire, selon ce que disait dans ses affirmations de l'époque le commandant Jacques-Yves Cousteau, étaient très riches en produits halieutiques. Sa fameuse phrase : «En Algérie le poisson meurt de vieillesse» était plus qu'une référence. Nonobstant, ce n'est guère le cas aujourd'hui. Les facteurs amenuisant le secteur sont multiples. D'abord ce secteur est l'unique à être géré par trois administrations : la Marine nationale, le ministère de la Pêche et le ministère des Transports, lesquelles n'ont jamais évalué leurs actions, preuve du déperissement de la profession de la pêche. La coordination entre les trois gestionnaires n'est jamais visible sur le terrain et les professionnels s'en plaignent et ne savent plus où donner de la tête. Les autres facteurs ayant fait du secteur ce qu'il est sont en premier lieu la non application de la loi de la pêche. Cette situation est reflétée par les comportements non professionnels en haute mer. L'usage de la dynamite pour la pêche de la sardine est récurrent mais pas tout à fait combattu. Ce mode de pêche interdit, sévit jusqu'à aujourd'hui et massacre sauvagement la faune et l'environnement marins. La destruction de l'écosystème a impacté le volume des stocks pêchables et la biomasse. Le manque de contrôle pousse certains patrons de pêche au non-respect des zones de pêche. La gestion des zones de pêche, selon l'article 16 bis du décret de la loi n° 15-08 du 2 avril 2015, la planification ainsi que la gestion des zones de pêche obéissent à la préservation des ressources biologiques et leur exploitation durable. Mais dans le désordre, tout s'entremêle. On ne respecte pas la loi, on abuse dans la

pêche côtière et on épuise la ressource. En Algérie on pêche avec un armement déjà interdit depuis longtemps par les autres pays de la Méditerranée. L'exemple du chalutage pélagique et semi-pélagique est édifiant car les zones de pêche du bassin méditerranéen sont très sensibles et c'est ainsi qu'il devient responsable de la disparition de plusieurs espèces. D'un autre côté, c'est le non-respect des arrêts biologiques surtout par l'excès dans l'effort de pêche d'abord. Les chalutiers de la pêche au large travaillent avec deux équipages qui se relaient à longueur d'année. Il n'y a que la panne ou éventuellement le mauvais temps qui les empêchent de sortir en mer. Cette cadence insoutenable et abusive ajoutée aux armements inadéquats dégrade exagérément les fonds marins. La taille marchande que ce soit pour le poisson blanc ou le poisson bleu est un autre facteur aggravant. On a vu sur les étalages et à travers plusieurs halles à marée des poissons dont la taille est interdite par la loi. Des faits hallucinants pour une profession gérée par trois administrations. Pêcher et commercialiser des espèces halieutiques dont la taille n'est pas marchande est un péché inavouable. Les investissements en aquaculture, autant marine que continentale, devraient venir en soutien à la production halieutique, mais les objectifs escomptés n'ont jamais été atteints puisque les prix du poisson ont plus que triplé depuis le lancement du Plan national de la pêche. Avec un nombre inconnu de petites embarcations appelées «petits métiers», la pêche artisanale est incontrôlée. Sans sites d'échouage, ni abris de pêche, les pêcheurs occupent les plages et quelquefois des sites balnéaires. Les pêcheurs exerçant dans les petits métiers devenus pêcheurs dans le tas, souvent non inscrits maritimes et sans formation, travaillent dans des conditions inappropriées. A défaut de contrôle, un nombre impressionnant de

petites barques ont été utilisées pour la traversée clandestine de la Méditerranée. Le commerce du poisson est un domaine qui s'est dégradé par rapport aux mesures d'hygiène de sa vente, de son stockage et de son transport, de sa chaîne de froid et sa traçabilité. Sur ce plan-là, les investissements retenus tels que les installations frigorifiques, les fabriques de glaces et autres, n'ont pas amélioré la situation. De cette situation nous citerons comme exemple l'usage des caisses en bois qui devaient être remplacées par les caisses en plastique continuant à poser des problèmes d'hygiène compromettants. Le secteur de l'exportation des produits de la pêche a subi un revers que personne ne connaît par rapport aux deux dernières décennies. La crevette et le poulpe étaient les produits les plus exportés, mais 50 % des exportateurs de ces deux produits étaient des étrangers venus s'investir dans le secteur. Il fut un temps, juste après que l'accord de pêche entre le Maroc et la Communauté européenne fut rompu, où des sociétés mixtes de pêche se sont installées pour la pêche hauturière des crustacés. Une partie des chalutiers interdits de pêche au Maroc se sont retournés sur l'Algérie sous la formule de société mixte de pêche. Ces sociétés venues racler les fonds par la surpêche étaient juridiquement mal établies. Après dix années de pêche excessive, ces sociétés ont disparu, faisant disparaître les crustacés des zones de pêche algérienne. Le retombées économiques d'une telle situation ont été infimes mais les dégâts considérables.

Avec des investissements colossaux, le secteur de la Pêche et de l'aquaculture voulant être un des piliers de l'économie nationale n'a pas atteint ses objectifs, car la profession n'a pas été bien encadrée et la ressource mal préservée. L'avenir du secteur donne à réfléchir et sa reprise en charge est plus qu'une nécessité.

L. A.

L'hypothèse la moins probable d'une victoire de Marine Le Pen

Suite de la page une

A 4 points de moins que son rival, Le Pen conserve ses chances de l'emporter au bout du compte. L'éventualité de son élection est donc rien moins qu'une lointaine possibilité, une hypothèse d'école, quelque chose qu'on n'envisage jamais que par acquit de conscience. Mais puisque les Français ne veulent pas regarder en face, en tout cas dès à présent, ce scénario, faisons-le à leur place. Supposons donc que ce n'est pas Macron qui l'emporte en mai de l'année prochaine mais Le Pen. Pour la première fois dans l'histoire de la France, l'extrême droite, héritière du régime ignoble de Vichy, accède au pouvoir suprême en France de la façon la plus régulière et légitime qui soit, par la voie de l'urne, comme les Nazis en 1933 en Allemagne. La seule fois où cela avait pu avoir lieu, c'était au lendemain d'une défaite militaire écrasante. Quelle serait la réaction de l'Etat français, c'est-à-dire de tout ce que la France compte de républicains convaincus ? Accepteraient-ils la sanction des urnes, malgré l'isolement de leur pays qui en résulterait à coup sûr ; ou la refuseraient-ils quitte à mettre fin à l'ordre constitutionnel en vigueur ? L'hypothèse la plus forte est que la France ferait ce que l'Algérie a fait en janvier 1992, elle ne reconnaîtrait pas la victoire de l'extrême droite. Elle ferait comme elle : entre la destruction de l'Etat français, et une crise politique aux conséquences incalculables, elle ferait ce deuxième choix, d'autant plus facilement dans son cas qu'elle sait d'expérience ce qu'il en résulte de laisser les fascistes prendre le pouvoir sous prétexte qu'ils ont reporté les élections. Entre mettre fin à un régime et laisser s'effondrer un Etat, le choix est en principe vite fait pour tout le monde. Mais on peut comprendre qu'il soit humainement pénible d'avoir à affronter dès maintenant ce genre de questions. Une présidentielle serait d'ailleurs difficilement tenable si des mois à l'avance le clivage fondamental était non pas entre les partisans des deux finalistes les plus probables mais entre ceux qui seraient disposés à accepter la victoire de l'extrême droite et ceux qui la refuseraient quoi qu'il puisse en coûter. Voilà pourquoi c'est sans doute du côté des meilleurs alliés de la France qu'il faut s'attendre aux premières mises en garde, et autres conseils d'amis. L'administration américaine semble a priori la mieux placée pour actionner la première sonnette d'alarme à cet effet. Pour commencer à faire sentir à l'électeur français combien il aurait tort de voter pour l'héritière de Vichy. Gageons que c'est bien ce qu'ils feront l'année prochaine s'ils s'aperçoivent que les chances de Le Pen d'être élue au lieu de s'amenuiser se sont au contraire accrues.

M. H.

Ammar Belhimer à propos du dossier mémoriel

«Le règlement global, une position de principe»

■ Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a réitéré l'attachement de l'Algérie à la demande d'un règlement global du dossier mémoriel relatif à la reconnaissance définitive, par la France, de ses crimes contre le peuple algérien.

Par Louisa Ait Ramdane

Dans un message rendu public, alors que l'Algérie indépendante commémore pour la première fois la Journée de la mémoire, coïncidant avec les massacres du 8 mai 1945, Belhimer a souligné que les efforts de l'Algérie en ce sens «commencent à payer».

Ce règlement est basé, a déclaré Belhimer, sur «la reconnaissance officielle, définitive et complète par la France de ses crimes que Macron lui-même a décrits comme des crimes contre l'humanité et la présentation d'excuses et une juste compensation pour ces crimes».

Le règlement global et définitif, tel qu'entendu, souhaité et revendiqué par Alger, comprend comme de juste la décontamination et la prise en charge des sites où ont été réalisées des expériences nucléaires.

La France est également astreinte de remettre à Alger des cartes d'enfouissement des déchets de ces explosions considérées par des experts et des historiens algériens et français parmi les pires crimes commis en Algérie. «Nous sommes conscients que les lobbies hostiles à l'Algérie, en France et ailleurs, continueront à faire pression par tous les moyens pour entraver le processus du dossier mémoriel, mais nous resterons attachés à notre position de principe sur ce dossier qui fait l'unanimité auprès de la nation algérienne tout entière : citoyens, officiels, historiens, experts, organisations de la société civile et médias, ...», a déclaré le ministre de la Communication.

Il a également affirmé que les efforts consentis, dans ce sens, traduisent «la volonté politique

fondée sur la préservation de l'unité de la nation», rappelant la déclaration du président de la République dans laquelle il avait souligné que «notre Histoire demeurera toujours au premier plan des préoccupations de l'Algérie nouvelle et sa jeunesse, une histoire que nous ne saurions, en aucun cas, omettre dans nos relations étrangères».

A cet effet, il a cité des acquis certes modestes réalisés par l'Algérie, mais d'une grande valeur morale, à l'instar de la récupération des crânes des héros de la Résistance nationale, la levée du secret sur les archives classifiées de plus de 50 ans et la reconnaissance par la France de la torture et de l'assassinat de symboles de la guerre de Libération nationale.

Dans ce contexte, Belhimer a souligné que le slogan «la mémoire rejette l'oubli», retenu pour la célébration de cette occasion, résume la position ferme de l'Algérie en demandant à la France d'assumer pleinement ses responsabilités dans les crimes qui avaient fait des millions de victimes durant 132 ans de colonialisme barbare.

Le choix de Sétif pour abriter les festivités officielles revêt une «profonde symbolique, en ce sens qu'il s'agit de la ville qui était le théâtre des massacres du 8 mai 1945, un génocide perpétré par l'armée d'occupation française contre des Algériens sortis manifester pacifiquement pour revendiquer leur droit légitime à la liberté et l'indépendance», a poursuivi Belhimer dans son message. Et d'enchaîner pour dire que «la Journée nationale de la Mémoire, riche en hauts faits et en événements, se veut un hommage à l'ère de la résistance populaire, du mouvement national et de la guerre de Libération,



Ph/D. R.

et une halte pour les nouvelles générations de renouer avec le glorieux passé de leur pays, les sacrifices et les épopées de leurs aïeux qui constituent désormais des exemples à suivre de par le monde».

De ce point de vue, «l'institution par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en 2020 de la Journée nationale de la Mémoire, en reconnaissance des grands sacrifices consentis par le peuple algérien lors des massacres du 8 mai 1945 et après le déclenchement de guerre de

Libération du 1^{er} novembre 1954 n'est qu'une petite partie du devoir de fidélité au serment des vaillants chouhada et moudjahidines», a ajouté Belhimer.

Pour toutes ces considérations, «la génération d'aujourd'hui qui a fait montre, à maintes occasions, de sens élevé de conscience et de patriotisme, doit préserver ce serment en sauvegardant la mémoire et en s'unissant autour de l'Algérie une et unifiée qui se dirige vers l'instauration d'une nouvelle ère de développement et de justice tout en s'attachant à ses droits et inté-

rêts matériels et moraux, notamment ceux relatifs à un glorieux pan de la lutte de notre nation», a-t-il souligné. «La nation qui sauvegarde son histoire ne fait que préserver son existence et consolider sa capacité de maturation de la prise de conscience populaire, face aux manœuvres des courants et lobbies racistes de l'autre rive de la Méditerranée, dont le temps s'est sclérosé à une époque révolue, à jamais, grâce à la volonté du peuple», a conclu le porte-parole du gouvernement.

L. A. R.

Législatives du 12 juin

Le délai pour l'examen des dossiers de candidatures prend fin aujourd'hui

Le délai pour l'examen par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) des dossiers de candidatures aux élections législatives du 12 juin prochain prend fin aujourd'hui, dimanche.

Pas moins de 24 214 dossiers étaient à l'examen, dernière étape avant le coup d'envoi officiel de la campagne électorale, le 17 mai.

Le délai de dépôt de ces dossiers auprès de l'Anie avait pris fin le 27 avril, après avoir été prorogé de cinq jours à la demande de l'Anie, après consultation du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel et avis du Conseil des ministres.

Le Conseil constitutionnel a attesté de la constitutionnalité des dispositions de l'ordonnance présidentielle portant prolongation des délais de dépôt de candidatures, considérant qu'elles «ne portent pas atteinte aux garanties constitutionnelles de l'exercice par le citoyen de son droit d'être

candidat». L'Anie a annoncé hier que son président, Mohamed Charfi, recevra aujourd'hui, à leur demande, les chefs de partis politiques.

Selon les derniers chiffres communiqués par cette instance, «le nombre total des listes de candidatures a atteint 2 400, dont 1 180 listes de partis et 1 220 listes indépendantes».

Au total, 39 partis politiques ont déposé des dossiers de candidature auprès de l'Anie à travers les 58 wilayas du pays, alors que la communauté nationale établie à l'étranger a présenté 65 listes, dont 61 sous l'égide de partis politiques.

Conformément aux conditions à remplir par les partis politiques pour la validation du dépôt des listes de candidatures, fixées par l'Anie, «les listes des candidats présentées au titre d'un parti politique doivent être appuyées par, au moins, vingt-cinq mille signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales».

«Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, vingt-trois wilayas dont le nombre de signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à trois cents signatures», précise l'Anie.

Pour les listes indépendantes, chaque liste doit être appuyée, pour chaque siège à pourvoir, par, au moins, 100 signatures des électeurs de la circonscription électorale.

Pour les circonscriptions électorales à l'étranger, la liste de candidats est présentée soit au titre d'un ou de plusieurs partis politiques, soit au titre d'une liste indépendante appuyée d'au moins 200 signatures pour chaque siège à pourvoir parmi les électeurs de la circonscription électorale concernée.

Si le dossier d'un candidat est rejeté par l'Anie après examen, l'intéressé peut introduire un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent

dans un délai de trois jours francs, à partir de la date de sa notification, conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi organique relative au régime électoral.

Toutefois, «ce rejet peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Alger dans un délai de cinq jours francs, à partir de la date de sa notification, pour les candidats des circonscriptions électorales à l'étranger».

Le tribunal administratif doit statuer dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date d'enregistrement du recours.

Le jugement rendu est notifié, d'office et immédiatement, par tous les moyens légaux aux parties concernées, selon le cas, au wali ou au chef de la représentation diplomatique ou consulaire, pour exécution, prévoit le même article, précisant que «le jugement n'est susceptible d'aucune voie de recours».

Daïli N.

Les dirigeants européens signent l'engagement de Porto

■ Le sommet social de l'Union européenne (UE) a débouché, vendredi, sur la signature de l'engagement social de Porto, un accord garantissant des mécanismes permettant aux Etats membres d'atteindre les objectifs du pilier européen au cours de la prochaine décennie.



Par Salem K.

«**F**ace au chômage et à l'accroissement des inégalités dus à la pandémie, il est important de canaliser les ressources là où elles sont les plus nécessaires pour renforcer nos économies et de concentrer nos efforts politiques sur l'égalité des chances, la création d'emplois, l'esprit d'entreprise et la réduction de la pauvreté et de l'exclusion», a indiqué le document. Il vise à mobiliser les ressources financières néces-

saires aux investissements et aux réformes pour résoudre la crise économique et sociale, en renforçant la compétitivité sur la base d'une croissance durable «avec des emplois et de la justice sociale».

Les points clés comprennent des politiques publiques qui valorisent les valeurs technologiques et numériques dans les petites et moyennes entreprises, la poursuite de l'égalité des sexes et la protection des enfants en danger de pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées, les

migrants, les sans-abri ou appartenant à des groupes minoritaires, qui devraient être la cible de la lutte contre la discrimination. L'engagement social de Porto a été signé par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le Premier ministre portugais, Antonio Costa, le président du Parlement européen, David Sassoli, et des représentants des acteurs sociaux.

Dans le discours de clôture du sommet, M. Costa a déclaré que «pour la première fois, un engagement commun a été pris

par les engagements sociaux. L'accord, a-t-il dit, est tripartite car il réunit un accord entre le président du Parlement européen, la présidente de la Commission européenne et les partenaires sociaux».

Le commissaire européen de l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit, a qualifié le sommet de «moment révolutionnaire» pour le domaine social dans l'Union européenne.

Le vice-président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a salué le «très bon résultat» du sommet qui va maintenant permettre de «commencer à travailler pour adopter des politiques sociales et garantir une reprise économique inclusive dans l'UE».

Le président du Conseil européen, Charles Michel, a estimé que l'Union européenne devait «consolider et renforcer les grandes transformations climatiques et numériques et le développement économique, l'innovation et la prospérité», mais aussi protéger «les plus vulnérables».

Le président français Emmanuel Macron a affirmé que «plus d'argent est nécessaire», tout comme «des décisions communes pour les grandes transformations historiques».

Le sommet a défini le plan d'action du pilier européen des droits sociaux avec trois objectifs majeurs pour 2030 : avoir 78 %

de la population employée, 60 % des travailleurs ayant une formation professionnelle, et sortir 15 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

S. K.

Air Canada Des pertes atteignant 884 millions d'euros au premier trimestre

LA COMPAGNIE Air Canada a annoncé vendredi des pertes plus importantes que prévu au premier trimestre 2021, atteignant 1,3 milliard de dollars canadiens (884 millions d'euros), contre une perte d'un peu plus de 1 milliard pour la même période en 2020. Le chiffre d'affaires a chuté de 80 % au premier trimestre, à 729 millions de dollars, contre 3,7 milliards de dollars il y a un an, a précisé un communiqué de la compagnie qui a relevé que ces pertes sont dues à la persistance de la pandémie. Conséquence de la pandémie, la compagnie a réduit de 82 % sa capacité en début d'année par rapport à il y a un an, transportant au total 1,8 million de passagers, contre plus de 17 millions lors du même trimestre l'an dernier.

Le coefficient d'occupation des appareils atteignait 43,5 % au premier trimestre, contre 74,5 % il y a un an. «Le secteur du transport aérien canadien demeure plombé par les effets d'une pandémie de Covid-19 qui perdure», a noté le P-DG d'Air Canada, Michael Rousseau.

La compagnie a continué à puiser dans ses liquidités pour maintenir ses activités au premier trimestre, mais à un rythme moindre que prévu. Et pour le deuxième trimestre, elle envisage «d'à peu près doubler sa capacité» par rapport à la même période de 2020. Air Canada disposait de 6,6 milliards de liquidités à la fin du trimestre et pourra également compter, au besoin, sur des aides supplémentaires de 5,9 milliards de dollars allongées par le gouvernement canadien, après s'être engagée en avril à rembourser les billets des passagers dont les vols avaient été annulés en 2020 en raison de la pandémie. Air Canada appelle Ottawa à alléger les restrictions de voyage à mesure que les campagnes de vaccination progressent en mettant en place des programmes de dépistage «fondés sur une approche scientifique» et en réduisant les mesures de quarantaine.

Les voyageurs arrivant au Canada, qu'ils soient canadiens ou non, sont soumis à une quarantaine obligatoire de 14 jours afin d'éviter la propagation du coronavirus.

R. E.

Source d'énergie

Guterres a appelé les Etats à abandonner les combustibles fossiles

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé les Etats à abandonner les combustibles fossiles comme source d'énergie pour lutter contre le phénomène du réchauffement climatique, tout en réitérant son avertissement que le monde était «au bord du précipice».

A six mois de la Conférence des Nations unies sur le climat

(COP26) de Glasgow, «nous sommes au bord du précipice», a alerté M. Guterres, dans un message adressé au Dialogue de Petersberg sur le climat.

«Mais si nous travaillons ensemble, nous pouvons éviter les pires impacts des perturbations climatiques et utiliser la reprise après la pandémie de Covid-19 pour nous orienter sur une voie plus propre et plus

verte», a-t-il affirmé.

«Nous ne pouvons plus nous permettre de grandes infrastructures de combustibles fossiles nulle part. De tels investissements ne font qu'aggraver notre situation», a dit le Secrétaire général, ajoutant que les combustibles fossiles «ne sont même pas rentables» et qu'ils «sont désormais plus chers que les énergies renou-

velables».

M. Guterres appelle donc les actionnaires des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement à collaborer avec la direction de ces banques pour financer un développement sobre en carbone et résilient au climat qui soit aligné sur l'objectif de 1,5 degré.

May N.

Allemagne

Adidas réalise un bénéfice de 558 millions d'euros

L'équipementier sportif allemand Adidas a fait état vendredi d'un bénéfice net au premier trimestre 2021 atteignant 558 millions d'euros.

Selon Adidas, les ventes ont progressé de plus de 20 % sur un an, alors que 89 % des magasins avaient rouvert.

«Le groupe est rapidement sorti des starting-blocs en ce début d'année et nous ajustons nos perspectives pour l'en-

semble de l'année 2021 à la hausse», a déclaré le patron du groupe, Kasper Rorsted, dans un communiqué. Le rival de Nike, en train de chercher un repreneur pour sa filiale à problèmes Reebok, déjà sortie du périmètre de son bilan à fin mars, voit son bénéfice net se rapprocher de son niveau d'avant la pandémie de Covid-19, qui représentait 632 millions d'euros en 2019 à trimestre comparable. Sur le trimestre écoulé,

les ventes globales recentrées sur la marque phare Adidas ont représenté 5,27 milliards d'euros, tirées notamment par un bond annuel de 43 % des ventes en ligne. La Chine a rebondi de 156 % sur un an, alors que le début d'année 2020 avait été marqué par la première vague de la pandémie. L'Amérique du Nord et l'Europe ont progressé bien moins vite, de 8 %, et ce, alors que moins de 50 % des magasins étaient ouverts en

début d'année sur le Vieux continent. Sur l'année, les ventes sont désormais attendues en hausse de près de 20 %, contre une fourchette entre 15 et 19 % auparavant. Le bénéfice net est lui toujours escompté entre 1,25 et 1,45 milliard d'euros, après 460 millions l'an dernier et en tenant compte de 200 millions d'euros de frais supportés cette année pour se désengager de sa filiale Reebok.

Dila G.

Préservation de la mémoire nationale

Appel à une révision globale des méthodes d'enseignement de l'histoire

■ Des professeurs universitaires ont appelé à «une révision globale» des méthodes d'enseignement de l'histoire de l'Algérie dans le souci de garantir la préservation de la mémoire nationale pour le renforcement du front interne, notamment à la lumière des défis régionaux et internationaux auxquels fait face le pays.

Par Hocine N.

Dans une déclaration à l'APS, le professeur d'histoire à l'université d'Alger 2, Saliha Alama, a estimé que cette révision tend à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement de cette matière qui constitue «l'âme de la Nation et une source d'inspiration dans une époque de défis visant à effacer les fondements de l'identité nationale».

Dans l'objectif de contrer ces tentatives, la même intervenante a insisté sur l'impératif d'adopter des méthodes modernes en matière d'enseignement de l'histoire dans tous les cycles éducatifs et de mettre de côté la narration des événements historiques et la mémorisation dans l'évaluation des élèves et des étudiants.

Pour sa part, le professeur Belhafsi Ghania (département d'histoire à l'université d'Alger 2) a plaidé pour «l'élaboration d'un guide d'enseignement de l'histoire contenant des méthodes modernes devant simplifier les événements historiques notamment pour les élèves du cycle primaire, outre l'organisation de sorties sur terrain pour les élèves et les étudiants au niveau des sites historiques ayant abrité des événements nationaux et des musées nationaux».

La même intervenante a suggéré, en outre, la programmation de rencontres périodiques entre les acteurs de l'histoire nationale (moudjahidines) et la famille de l'Education, afin de renforcer le principe des récits oraux dans

l'enseignement de l'histoire et leur exploitation dans l'écriture de l'histoire à même de préserver la mémoire nationale, plaidant pour le renforcement de la place de l'enseignement de l'histoire à travers l'augmentation du coefficient de cette matière notamment dans les cycles moyen et secondaire.

Elle a appelé, dans un contexte lié, à l'impératif d'engager une réflexion pour l'élaboration d'un programme national en matière d'écriture de l'histoire nationale, et ce, dans l'objectif de définir les termes et les terminologies, notamment celles ayant été utilisées par l'occupant français et qui sont de nature à avoir un impact sur la nature des vérités historiques.

A ce propos, la même intervenante a cité, à titre d'exemple, les événements du 8 mai 1945 que l'occupant français a qualifiés de simples «incidents distincts» ayant touché trois wilayas du pays. En vérité, ces événements étaient plutôt «des massacres et des génocides» selon les témoignages des militaires français qui avaient reçu pour ordre d'éliminer tout ce qui est Algérien.

De son côté, la présidente de l'Association de lutte contre la pensée coloniale, M^{me} Benbraham Fatma Zahra, avait précisé que la France avait procédé à l'utilisation de termes erronés qui déforment la réalité dans ses écritures sur la période coloniale en Algérie, dans le but de dénaturer l'histoire, se soustraire à ses responsabilités face aux crimes odieux perpétrés contre le peuple algérien et échapper aux sanctions prévues par le Droit

international, notamment la loi du 17 juillet 1998.

Elle a ajouté que le terme «guerre d'Algérie» est «erroné», car la guerre oppose deux pays indépendants avec un système militaire qui les protège, tandis que l'Algérie était colonisée par la France qui a utilisé la force et perpétré les crimes les plus odieux à l'encontre du peuple algérien sans défense, outre le fait de qualifier les moudjahidines de terroristes et d'autres termes qu'il faut corriger à travers la mise en place d'une plateforme solide sur laquelle œuvrent en même temps les historiens et les avocats.

Mettre à profit les médias de masse dans l'enseignement de l'histoire

Parallèlement au nécessaire développement des méthodes d'enseignement de l'histoire nationale, des enseignants en sciences de l'information et de la communication ont insisté sur l'impératif de mettre à profit les médias de masse et les réseaux sociaux dans l'enseignement de l'histoire, à travers des contenus médiatiques consacrés aux pages glorieuses de l'histoire nationale, notamment à la lumière des défis actuels qui imposent à tout un chacun de resserrer les rangs et de consolider la cohésion sociale.

Se félicitant du lancement de la chaîne de télévision publique «Edhakira» dédiée à l'histoire de l'Algérie, Hamza Fendouchi, enseignant à l'Ecole nationale supérieure de journalisme et des



sciences de l'information, a mis l'accent sur l'importance de consacrer à cette thématique d'autres médias pour enrichir le paysage médiatiques et, partant, contribuer à la consolidation des éléments constitutifs de l'identité nationale par la préservation de la mémoire nationale et sa transmission aux générations montantes, et contrecarrer les velléités de falsification de l'histoire nationale par des porte-voix à la solde de certaines parties hostiles.

Pour sa part, Adlene Zerrouk, enseignant à la faculté des sciences de l'information et de la communication de l'Université Alger 3, a insisté sur la nécessité d'utiliser les médias de masse et les réseaux sociaux dans l'enseignement de l'histoire de manière innovante, à même de susciter

l'intérêt des jeunes afin d'éviter toute tentative d'instrumentalisation de ces outils.

Le lancement de la chaîne de télévision Edhakira a coïncidé avec le 66^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de Libération nationale. Elle a été créée conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a «érigé le sujet de la mémoire en priorité nationale, voire en devoir sacré» et qui, en concrétisation de cette conviction, a décidé d'«instaurer le 8 mai de chaque année Journée nationale de la mémoire, de lancer "le programme de la mémoire nationale" et de créer une chaîne de télévision dédiée à la mémoire collective et à l'histoire du peuple algérien».

H. N.

Saïd Oulmi

La chaîne dédiée à la Mémoire dévoilera par «le son et l'image» la politique de la France coloniale

Le chef de projet de la chaîne dédiée à la Mémoire, Saïd Oulmi, a déclaré que cette dernière «dévoilera par le son et l'image la politique de la France coloniale», soulignant que son objectif est de simplifier au téléspectateur le legs historique pour contribuer à la promotion du lien intergénérationnel.

Dans un entretien accordé à l'APS à la veille de la célébration de la Journée nationale de la Mémoire, M. Oulmi a souligné que cette chaîne «dévoilera par le son et l'image la politique exercée 132 ans durant par la France coloniale qui a fait usage de répression, d'outrage, de brutalité, de torture et de génocide», soulignant que les programmes qu'elle diffuse ont pour objectif de «simplifier à nos enfants le legs historique, de manière à promouvoir le lien intergénérationnel et partant, établir une connaissance historique qui sert de base pour la citoyenne-

té».

15 documentaires historiques, 23 documentaires sur le patrimoine, une série de 15 numéros de documentaires sur la religion et l'histoire, des portraits de moudjahidines et de chouhada, 8 films algériens, 5 feuilletons historiques, 6 émissions sur les grandes batailles, 35 programmes en langue française et plus de 300 autres courts programmes ont été diffusés sur cette chaîne entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021, a fait savoir le responsable.

M. Oulmi a passé en revue des programmes de la chaîne destinés aux enfants et aux jeunes, à l'instar de «Sur les traces de nos prédécesseurs», «Parlons histoire», «Apprends ton histoire» ainsi que d'autres programmes, dont «Des livres de mémoire», «Film et débat» et «Entre les lignes des traités».

La chaîne «veille à simplifier l'informa-

tion historique au grand public», a-t-il dit, considérant que les programmes diffusés sur la chaîne «exigent du temps et une étude approfondie».

Dans le traitement des sujets et des événements, cette chaîne a adopté une méthode académique qui se réfère aux témoignages vivants, aux documents, aux historiens, aux chercheurs et aux archives audiovisuelles.

La promotion du patrimoine matériel et immatériel étant une source vitale de la mémoire collective, le chef du projet de création de la chaîne dédiée à la mémoire collective a salué les décisions prises par le président de la République, en l'occurrence l'institution du 8 mai Journée nationale de la mémoire et la création d'une chaîne de télévision thématique dédiée à l'histoire et à la mémoire. Ces décisions «confirment la détermination de l'Etat à protéger et à préserver la mémoire et à lut-

ter contre l'oubli», a-t-il soutenu.

Création d'un festival du film documentaire historique baptisé «La médaille de la mémoire»

M. Oulmi s'est félicité de «l'adhésion du téléspectateur aux programmes de cette chaîne», notant que le quiz diffusé par la chaîne en ce mois de ramadhan sous le thème «Apprends ton histoire» a suscité une grande interactivité chez les téléspectateurs, avec un total de 35 000 à 40 000 participants/jour depuis le début du mois de ramadhan.

«Il s'agit là d'un point positif, d'autant que la chaîne en est encore à ses débuts et tente de s'imposer dans le domaine audiovisuel par la qualité de ses programmes», a-t-il ajouté.

Safy T.

Massacres du 8 mai 1945 dans le cinéma

Peu de films abordent le sujet

■ Un traitement approfondi des massacres du 8 mai 1945 est carrément absent au cinéma pour diverses raisons, selon les spécialistes. Bien qu'ils aient été commémorés à travers des chansons et le théâtre, il y a peu d'œuvres cinématographiques nationales qui mettent la lumière sur ces événements tragiques qu'a connus le pays après la Seconde Guerre mondiale.



Par Abia Selles

Pour le journaliste et critique de cinéma Nabil Hadji, les manifestations du 8 mai 1945 n'ont pas fait l'objet de films révolutionnaires algériens produits après l'indépendance «en raison de l'orientation générale des pou-

voirs publics à la production de films sur la période de la guerre de Libération nationale (1954-1962)».

Le critique a évoqué les films ayant consacré une place importante à cet événement dont «Chroniques des années de braise» de Mohamed Lakhdar Hamina (1975) qui a remporté la

Palme d'or au festival de Cannes, ainsi que le film «Fleur de lotus» du regretté Amar Laskri en 1999. Le même intervenant a estimé que ce thème était omniprésent dans le film historique «Hors-la-loi» de Rachid Bouchareb (2010), dans lequel un grand espace lui a été consacré.

Le réalisateur Bouchareb l'a évoqué également à travers les scènes d'ouverture de son film «Indigènes» (2008). Selon Nabil Hadji, les incidents du 8 mai 1945 étaient présents dans certains films historiques étrangers, à l'instar de «Ce que le jour doit à la nuit», du réalisateur français Alexandre Arcady, inspiré d'une histoire de l'écrivain algérien Yasmina Khadra. La réalisatrice française d'origine algérienne, Yasmina Adi, a consacré son film documentaire «L'autre 8 mai 1945» (2008) à ces massacres, tandis que le réalisateur Mahdi Alaoui a abordé cet événement dans un film documentaire intitulé «Les massacres de Sétif du 8 mai 1945», outre le documentaire du réalisateur français René Vautier intitulé «Le sang de mai ensemencé novembre» (1982). Nabil Hadji a rappelé l'importance accordée par les programmes télévisés à ces événements à travers le film «Douleur» de Mohamed Hazourli, dont le tournage s'est déroulé dans la ville de Sétif en 1977.

Pour sa part, le scénariste et journaliste Boukhalfa Amazit a incombé le manque de longs métrages cinématographiques ayant abordé ces événements tragiques, à «la difficulté pour le cinéma de maîtriser ce grand événement durant lequel les manifestations pacifiques se sont transformées en massacres».

«le manque de scénaristes souhaitant aborder les circonstances de ces massacres qui représentent une étape charnière dans la lutte du peuple algérien pour l'indépendance».

Dans le 7^e art, «ce genre d'événements ne peut être résumé dans un même scénario, vu qu'ils s'étalent sur une durée allant du début mai jusqu'au mois d'août», a estimé M. Boukhalfa Amazit, scénariste du film «Krim Belkacem» de Ahmed Rachedi. Il s'agit d'un thème déjà abordé par d'autres réalisateurs, à l'instar de Rachid Bouchareb dans son film «Indigènes» dans lequel il avait fait recours à la technique du scénario pour exprimer le rôle de cette tragédie humaine dans l'accélération du déclenchement de la guerre de Libération. Dans le tournage de scènes retraçant de pareils événements, «le réalisateur doit avoir du génie pour pouvoir maîtriser le mouvement des foules», à l'image de l'expérience de l'italien Gillo Pontecorvo dans «La bataille d'Alger» qui a réussi dans une large mesure à transmettre les événements, a-t-il souligné, précisant, néanmoins, que «ce genre de thèmes exigent des spécialistes et des fonds colossaux».

A. S.

Célébration du 8 mai 1945

Des œuvres littéraires racontent les massacres

Les massacres du 8 mai 1945 ont été abordés par certaines œuvres littéraires, dont la majorité ont été écrites par des écrivains originaires de la ville de Sétif ayant vécu ces événements tragiques durant leur jeune âge ou entendu parler dans leur entourage, ou qui ont même conduit certains d'entre eux en prison. Toutefois, cet événement, qui reste réservé aux livres d'histoi-

re, a été rarement le sujet d'œuvres littéraires.

Dans sa célèbre œuvre «Nedjma», l'écrivain Kateb Yacine a abordé ces massacres à travers quelques chapitres dans lesquels il a évoqué sa participation, à l'âge de 16 ans, à ces manifestations, son incarcération et sa condamnation à mort. Par ailleurs, le roman «Talghouda» de l'écrivain Omar Mokhtar Chaalal, a mis la lumiè-

re sur ces massacres et raconte une partie de la biographie et de la lutte du journaliste et militant dans le mouvement national Abdelhamid Benzine (ami de Kateb Yacine) durant la période entre 1931 et 1945.

Une partie de ce roman a été dédiée à la participation de Benzine à ces manifestations à Sétif après la fin de la 2^e Guerre mondiale sous la direction du mouvement des Amis du mani-

festé et de la liberté, lesquels avaient pour objectif de rappeler les promesses faites par les Français aux Algériens et aux autres peuples colonisés concernant le droit à l'autodétermination.

La réaction de l'occupant français fut sévère pour Benzine et l'a forcé à quitter la ville avant de revenir après que les choses se soient calmées.

F. H.

Le prestigieux prix Turner

Cinq collectifs d'artistes en finale

Cinq collectifs d'artistes ont été nommés pour le prestigieux prix Turner, récompense britannique d'art contemporain, qui sera décerné en décembre après son annulation en raison de la pandémie l'année précédente, a annoncé, vendredi, la Tate Britain dans un communiqué rapporté par des médias.

La Tate Britain est l'un des musées du réseau Tate, qui comprend également la Tate Liverpool, la Tate Modern et la Tate St Ives.

C'est la première fois que seuls des collectifs d'artistes

sont sélectionnés parmi les finalistes plutôt que des artistes individuels, a précisé le musée dans un communiqué. Il s'agit d'Array Collective, Black Obsidian Sound System, Cooking Sections, Gentle/Radical et Project Art Works.

«Tous les nommés travaillent étroitement et de manière continue avec les communautés dans l'ensemble du Royaume-Uni pour inspirer le changement social à travers l'art», a expliqué la Tate Britain.

«Leurs pratiques collaboratives (...) reflètent aussi la solida-

rité et l'esprit communautaire affichés dans la réponse à la pandémie», a-t-elle ajouté.

Basés à Belfast, Londres, Cardiff ou Hastings, ces collectifs évoquent les problèmes de l'Irlande du Nord, se penchent sur l'organisation du monde à travers la nourriture, veulent favoriser le rapprochement entre communautés, favorisent l'expression artistique de personnes souffrant d'un handicap mental ou s'interrogent sur les normes dominantes de la culture Sound System au sein de la diaspora africaine.

Le lauréat sera annoncé lors

d'une cérémonie à la cathédrale de Coventry (centre de l'Angleterre), capitale britannique de la culture en 2021, le 1^{er} décembre. Il remporte 25 000 livres (28 800 euros), les autres finalistes touchant chacun 10 000 livres.

Leurs œuvres seront aussi exposées dans un musée de la ville, le Herbert Art Gallery and Museum.

En 2020, le prix Turner avait été remplacé par des bourses destinées à soutenir dix artistes durant la pandémie, qui a mis à genoux le secteur culturel.

M. K.

«Black Panther» et «Captain Marvel» Rien n'est clair pour les suites

UN, DEUX, TROIS... C'est zéro. Marvel a annoncé les titres de films très attendus de ces deux prochaines années. Plutôt que «Black Panther 2», nous aurons droit à «Black Panther : Wakanda Forever», attendu pour le 8 juillet 2022. Et à la place de «Captain Marvel 2», il faudra surveiller l'arrivée de «The Marvels», le 11 novembre 2022. Ces noms ne sont pas que cosmétiques. Dans le cas de «Black Panther», il indique une intrigue plus large et englobant de nombreux personnages, après le décès de l'acteur principal du premier volet Chadwick Boseman. Dans le cas de «The Marvels», ce pluriel introduit un casting féminin étoffé lui aussi, composé d'au moins deux super-héroïnes, Captain Marvel/Carol Danvers (Brie Larson) et Ms. Marvel/Kamala Khan (Iman Vellani). Marvel Studios a aussi annoncé l'arrivée du film «Black Widow» en salle, après de longs mois où l'actualité de la franchise se déroulait uniquement sur la plateforme de streaming Disney+. Côté suites à venir, le nouvel opus de Spider-Man, «Spider-Man No Way Home», sortira avant Noël, le 17 décembre 2021.

D. R.



El Qods occupée

Appels à de nouvelles manifestations après des heurts et plus de 200 blessés

■ Des Palestiniens ont appelé à de nouvelles manifestations, hier, après une nuit de violences sur l'esplanade des Mosquées à El Qods occupée qui a fait plus de 200 blessés ; les États-Unis, l'UE et des pays du Golfe appelant à la désescalade après un regain de tensions.

Par Mourad M.

Des dizaines de milliers de fidèles s'étaient réunis dans l'enceinte de l'esplanade des Mosquées – appelée Mont du Temple par les Juifs – pour la dernière grande prière du vendredi avant la fin du mois de ramadhan. Des heurts ont éclaté quand des Palestiniens ont commencé à lancer des projectiles en direction de la police israélienne qui a répliqué en faisant usage de grenades assourdissantes et en tirant sur des manifestants avec des balles en caoutchouc, a constaté un photographe de l'AFP. Selon le Croissant-Rouge palestinien, au moins 205 Palestiniens ont été blessés, la plupart sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est, partie palestinienne de la

ville occupée par Israël depuis 1967 puis annexée. La police israélienne a fait, elle, état de 17 blessés dans ces rangs. Ces manifestations sont les plus violentes à Jérusalem depuis les heurts ayant fait 125 blessés fin avril, mais aussi depuis des échauffourées liées au transfert controversé en 2018 de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, voire à celles de l'été 2017 liées à la mise en place par Israël de détecteurs de métaux à l'entrée de l'esplanade, troisième lieu saint de l'Islam.

Des accrochages ont également eu lieu dans le quartier voisin de Cheikh Jarrah, où des manifestations nocturnes quotidiennes contre la possible éviction de familles palestiniennes au profit de colons israéliens ont dégénéré ces derniers jours en heurts avec la police.

De nouveaux rassemblements sont attendus ces jours-ci, à l'initiative notamment du Haut Comité de suivi des Arabes d'Israël, un groupe de pression qui a appelé à des manifestations dans tout le pays en solidarité avec les Palestiniens de Jérusalem.

Après les violents heurts jusque dans la nuit, l'Union européenne a appelé hier les autorités de tous bords à agir de « toute urgence » pour une « désescalade » des tensions à Jérusalem.

« La violence et l'incitation (à la violence) sont inacceptables, et leurs auteurs (...) doivent être tenus pour responsables », a déclaré le porte-parole du chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, dans un communiqué. Alliés clé d'Israël, les États-Unis ont appelé vendredi « les responsables israéliens et palestiniens à agir de manière décisive pour désamorcer les tensions et mettre un terme à la violence. Il est absolument essentiel que toutes les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de toute action ou rhétorique provocatrice », a déclaré un porte-parole du Département d'État, Ned Price, dans un communiqué.

« Nous sommes également très préoccupés par l'expulsion potentielle des familles palestiniennes des quartiers de Cheikh Jarrah et de Silwan à Jérusalem, dont beaucoup vivent dans leurs maisons depuis des



P.H. > D. R.

génération », a-t-il ajouté.

Dans le Golfe, Bahreïn et le Koweït ont « fermement condamné » hier les agissements de la police israélienne contre des fidèles musulmans, tandis que l'Arabie saoudite s'est prononcée contre l'expulsion de Palestiniens de leurs maisons à Cheikh Jarrah.

De son côté, le président palestinien Mahmoud Abbas a reproché à Israël les « développements dangereux dans la Vieille Ville de Jérusalem ».

La Jordanie, pays qui est officiellement le gardien des lieux saints musulmans à Jérusalem-Est, a dénoncé une « agression sauvage » des forces de sécurité israéliennes.

Les nouvelles violences surviennent dans un contexte de vives tensions à Jérusalem-Est mais aussi en Cisjordanie, autre

territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967.

Vendredi, les forces israéliennes ont tué deux Palestiniens et blessé un troisième qui avaient ouvert le feu sur des gardes-frontières dans le nord de la Cisjordanie, sans faire de victimes israéliennes.

Fin avril, des centaines de personnes avaient été blessées lors de plusieurs nuits d'échauffourées entre Palestiniens et Israéliens aux abords de la Vieille ville de Jérusalem.

Les violences de vendredi ont coïncidé avec la « Journée d'Al-Qods (Jérusalem en arabe) » célébrée annuellement dans des pays de la région et principalement en Iran, ennemi juré d'Israël, en soutien aux Palestiniens. **M. M.**



Commentaire

Condamnations

Par Fouzia Mahmoudi

À u début des années 2000, la Turquie avait fait d'énormes progrès en matières de droits de l'Homme, de liberté de la presse et de liberté d'expression, en vue d'une adhésion à l'Union européenne. Mais depuis quelques années, depuis le refus catégorique de nombreux pays européens d'envisager une candidature d'Ankara pour intégrer l'UE, les choses ont beaucoup régressé. Aujourd'hui, c'est la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a condamné la Turquie pour deux affaires différentes, pour avoir violé la liberté d'expression d'une journaliste et d'une députée. À l'unanimité dans la première affaire, à la majorité dans la seconde, les juges de l'institution judiciaire du Conseil de l'Europe ont considéré que la Turquie avait violé l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme qui protège la liberté d'expression. La première requête déposée par Banu Güven, une journaliste connue en Turquie, concerne une injonction provisoire « interdisant la diffusion et la publication (par tous moyens de communication) d'informations relatives à une enquête parlementaire qui portait sur des allégations de corruption dirigées contre quatre anciens ministres » en 2013. La Cour a considéré que cette injonction « a eu des répercussions importantes dans l'exercice par l'intéressée de son droit à la liberté d'expression sur un sujet d'actualité ». La Turquie a été condamnée à verser 1 500 euros « pour frais et dépens » à la journaliste, qui n'avait pas présenté de demande de dédommagement. Fin 2013, Banu Güven était commentatrice politique et présentatrice du journal télévisé sur la chaîne de télévision nationale IMC-TV. À l'automne 2016, cette chaîne, qui défendait les droits de la minorité kurde, avait été fermée en direct, dans le cadre de l'état d'urgence instauré après le putsch manqué de juillet 2016. Dans la seconde affaire, la Turquie a été condamnée à verser 5 000 euros pour dommage moral et 4 000 euros pour frais et dépens à la députée du parti prokurde HDP, Filiz Kerestecioglu Demir, dont l'immunité parlementaire a été levée en 2016 dans le cadre d'une réforme constitutionnelle. Celle-ci fait toujours l'objet de poursuites pénales en Turquie pour sa participation, en février 2016, à une réunion politique, où auraient été scandés des slogans jugés « provocateurs » par la police. Cette réforme de la Constitution « avait pour but de limiter le discours politique des parlementaires dans un contexte de lutte contre le terrorisme », explique la CEDH dans un communiqué. La Turquie est régulièrement condamnée par la CEDH pour des violations des droits humains, commises notamment après la tentative de coup d'État de juillet 2016, qui a été suivie d'importantes purges dans l'armée, la justice, les médias et les ONG. Toutefois, les condamnations dont elle fait l'objet ne semble pas changer sa politique qui va en empirant, alors que le régime autoritaire instauré par Recep Tayyip Erdogan ne cesse de se durcir aux dépens des libertés les plus élémentaires. Les Turcs, eux, qui continuent d'être Erdogan, semblent pour le moment étrangement résilients face à la transformation de leur pays qui était, il y a encore vingt ans, cité comme un exemple à suivre et qui aujourd'hui est devenue un repoussoir. **F. M.**

Colombie

Le Président Duque exige la levée des barrages au 10^e jour des manifestations

Le Président colombien, Ivan Duque, a exigé vendredi la levée des barrages routiers qui se sont multipliés lors des manifestations de ces dix derniers jours contre sa politique, violemment réprimées dans plusieurs villes du pays.

« Oui au dialogue, oui pour construire, mais définitivement non aux barrages parce que les barrages ne sont pas pacifiques, ils portent atteinte aux droits d'autres personnes », a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec des journalistes au palais présidentiel à Bogota.

M. Duque, qui a fait état de 733 barrages depuis le début du mouvement le 28 avril, a exigé la fin de ces actions affectant l'approvisionnement dans différentes régions, notamment en carburants, médicaments et aliments.

« Le rejet de ces expressions qui sont violentes doit être catégorique », a ajouté le président conservateur.

Il a exprimé cette exigence à la veille de sa première rencontre avec des jeunes, les

plus actifs dans la mobilisation initiée contre un projet de réforme fiscale, depuis retiré, et qui exige désormais un changement de politique pour améliorer les conditions de vie. La pandémie de Covid-19, avec près de trois millions de cas, dont plus de 76 000 décès, sur 50 millions d'habitants, a aggravé la récession dans ce pays, l'un des plus inégalitaires du continent.

La 4^e économie d'Amérique latine pâtit d'une chute de 6,8 % de son Produit intérieur brut (PIB) en 2020, d'un chômage de 16,8 % et d'une pauvreté à 42,5 %, alors que près de la moitié de la population active vit d'emplois informels.

Sous la pression sociale, le gouvernement a lancé cette semaine une série de réunions avec diverses organisations, commençant par des partis politiques, des magistrats et des médias.

M. Duque, dont la popularité est en berne à 33 % et qui achèvera son mandat de cinq ans en août 2022, s'est à nouveau dit vendredi disposé à

rencontrer aussi le Comité national de grève, initiateur du mouvement et qui rassemble des secteurs divers.

« Nous sommes prêts à nous asseoir avec le comité de grève (...) à les écouter (...) ceux qui protestent, ceux qui ne protestent pas et à résoudre cette situation », a-t-il affirmé.

Ce comité avait auparavant affirmé qu'il ne dialoguerait que si le gouvernement accepte de discuter notamment d'un revenu social équivalent à 250 dollars pour les plus pauvres, ainsi que de la « démilitarisation » des régions du pays où des soldats ont été envoyés en renfort, comme dans la ville de Cali (sud-ouest).

Selon le bilan communiqué par le gouvernement, lors de la rencontre avec la presse, ces dix jours se soldent par 26 morts, dont huit ne sont pas liés aux manifestations, ainsi que 1 506 blessés, parmi lesquels 680 civils et 826 agents des forces de l'ordre, tandis que 90 personnes sont portées disparues.



Grand Slam de Kazan de judo Sonia Asselah décroche la cinquième place

La judoka algérienne Sonia Asselah s'est contentée de la cinquième place au Grand Slam de Kazan, clôturé vendredi en Russie, après sa défaite contre la Brésilienne Beatriz Souza, au dernier tour du repêchage, qui précède la petite finale pour le bronze. Exemptée du premier tour pendant la phase de poules, l'Algérienne avait commencé par dominer la Croate Ivana Maranic, avant de s'incliner au tour suivant, face à la Brésilienne Maria Suelen Altheman.

Néanmoins, le fait d'avoir atteint le troisième tour a accordé une seconde chance à Asselah, notamment au repêchage, où elle a commencé par battre l'Espagnole Sara Alvarez, avant de s'incliner contre Beatriz Souza. Asselah passe ainsi de très peu à côté de la médaille de bronze et se contente de la cinquième place, mais qui représente tout de même un assez bon résultat, vu le niveau relativement élevé de la compétition.

Les deux autres représentants algériens dans ce Grand Slam de Kazan, en l'occurrence Belkadi Amina (-63 kg) et Abderrahmane Benamadi (-90 kg), ne sont pas allés aussi loin qu'Asselah, puisqu'ils ont quitté

la compétition beaucoup plus précocement. Entrée en compétition jeudi matin, Belkadi a été éliminée dès le premier tour, après sa défaite contre la Sud-Coréenne Mokhee Cho, au troisième et dernier jour de compétition, avait commencé par remporter son premier combat contre le Géorgien Imeda Gogoladze, avant de s'incliner au tour suivant contre le Serbe Nemanja Majidov. Tout comme Belkadi, Benamadi n'a pas eu droit au repêchage, et a donc dû quitter définitivement la compétition après sa défaite contre le Serbe.

Les judokas algériens s'étaient engagés dans ce tournoi avec l'objectif d'aller le plus loin possible, afin de récolter un maximum de points et espérer décrocher ainsi une qualification aux JO-2020 de Tokyo, repoussés à l'été 2021, en raison de la pandémie de Covid-19.

Un total de 409 judokas (245 messieurs et 164 dames), représentant 79 pays, dont 14 nations africaines, participent à ce tournoi qui a remplacé le Grand Slam-2021 de Paris (France), annulé à cause de la pandémie.

Tour du Rwanda de cyclisme (6^e étape)

Saïdi et Lagab, respectivement 34^e et 35^e

Le cycliste algérien Nassim Saïdi s'est classé en 34^e position, lors de la sixième étape du Tour du Rwanda, disputée jeudi sur une distance de 152,6 kilomètres à Kigali, avec 7'11" de retard sur le vainqueur, le Français Pierre Rolland. C'est en effet le coureur de l'équipe B&B Hôtels P/B KTM qui l'a emportée en 3h46'03", devant Alexis Vuillermoz (Total Direct Energie) à 50", et Adne Van Engèle (Bike Aid), à 2'36". Saïdi était suivi de son compatriote Azzedine Lagab, entré en 35^e position, également avec 7'11" de retard sur le vainqueur.

La septième étape de ce Tour 2021 du Rwanda, a eu lieu vendredi, un contre-la-montre individuel sur un circuit de 4,5 kilomètres à Kigali. La 8^e et dernière étape, prévue hier, s'est déroulée également à Kigali, sur une distance de 75,3 kilomètres. Organisé depuis 1988, le Tour du Rwanda était une course amateur, jusqu'en 2009. L'année dernière, après 10 ans en catégorie 2.1, l'UCI a décidé de lui donner le badge pour le 2.2. La précédente édition a été remportée par l'Erythréen Natnael Tesfatsion.

Athlétisme / Soirée Elite

Belle performance de Yasser Triki au triple saut

La «Soirée Elite» de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), disputée vendredi soir au Sato du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), a été marquée par la performance de Mohamed Yasser Triki au concours du triple saut, avec une marque à 17.06m. Triki (24 ans), qui a réussi ce saut à son deuxième essai, a échoué à 8 centimètres du minima des Jeux olympiques 2021 de Tokyo fixé à 17.14m, mais reste en course pour une qualification grâce à son ranking mondial. Dans une déclaration, son entraîneur Azzedine Talhi s'est dit «très satisfait» de la performance de son poulain pour un retour à la compétition après plus d'une année d'arrêt à cause de la pandémie de Covid-19. «Je reste

très optimiste pour une qualification aux JO de Tokyo, notamment grâce au ranking mondial de Yasser. Il a réalisé une très belle performance ce soir, mais il faut trouver une solution rapide pour participer à un maximum de compétition afin qu'il retrouve ses sensations en se frottant à des athlètes de son niveau», a-t-il déclaré. Dans les autres épreuves disputées lors de cette Soirée Elite de la FAA, les athlètes de la région Centre ont dominé la compétition en remportant la majorité des courses, dont celles du 100m, du 400m et du 800m. Lors de cette compétition qui a coïncidé avec la réouverture du stade Sato du complexe olympique Mohamed-Boudiaf, plusieurs personnalités sportives nationales, dont la secrétaire d'état chargée du

sport d'élite, Salima Souakri, et le président du Comité olympique et sportif algérien, Abderrahmane Hammad, ont fait le déplacement pour encourager les athlètes engagés lors de cette Soirée Elite. «C'est une grande satisfaction de voir les athlètes reprendre la compétition et les entraînements dans ce stade mythique. Nous avons fait le maximum pour que nos athlètes profitent de cette enceinte à la veille des Jeux olympiques de Tokyo et des Jeux méditerranéens d'Oran en 2022», a déclaré Souakri. De son côté, Hammad s'est réjoui de la réouverture du stade annexe d'athlétisme après 4 années de rénovation, soulignant que «cette réouverture va mettre fin au calvaire des athlètes qui n'avaient plus où s'entraîner».

Réunion président de la FAF-Clubs de Ligue 1

Les dirigeants demandent la révision des textes des SSPA

Les dirigeants des clubs professionnels de la Ligue 1 ont demandé la révision de la réglementation et la refonte des textes concernant les sociétés sportives par action (SSPA) qui, aujourd'hui, «ne sont pas des entités économiques rentables, solvables et viables», selon eux, surtout avec les problèmes financiers rencontrés ces dernières années.



Charaf-Eddine Amara a promis d'aider les clubs de la Ligue 1

Par Mahfoud M.

l'application stricte d'une réglementation en déphasage avec la réalité du terrain et d'un environnement très pénalisant pour les clubs (absence de sponsors, de merchandising, de recettes des stades, de subventions, peu de transferts de joueurs, les quotes-parts des droits TV non honorées depuis plus de deux ans, les conséquences induites par la crise sanitaire depuis plus d'une année). Lors de cette réunion, les intervenants ont demandé également l'instauration d'un fair-play financier, en amenant les clubs à budgétiser à l'avance et à vivre en fonction de leurs

moiens et ressources financières. Point jugé très important aussi pour les clubs qui ont souhaité revoir le cadre juridique dans la relation de travail pour empêcher les grèves «sauvages» des joueurs (sans préavis) qui impactent non seulement la gestion des clubs mais surtout l'intégrité de la compétition, selon eux. Les présidents de clubs ont souhaité, enfin, que la FAF intervienne pour sauver la saison des jeunes catégories qui sont à l'arrêt depuis près de quatorze mois, en optant pour une compétition appropriée et adaptée aux exigences de la pratique.

M. M.

Une avance de 2 milliards de centimes sur les droits TV pour 15 clubs

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de football (FAF), Amara Charaf-Eddine, en concertation avec le Bureau fédéral, a décidé de procéder à une avance sur les droits TV à 15 clubs de la Ligue 1 professionnelle, soit un montant de 2 milliards de centimes, a annoncé l'instance fédérale dans un communiqué. La décision a été prise lors d'une réunion de travail, tenue jeudi soir à l'hôtel Sheraton Club des Pins (Ouest d'Alger), entre le président de la FAF et les présidents (ou représentants pour certains, nldr) de clubs de la Ligue 1. L'instance fédérale a précisé que «les cinq clubs dont les sociétés sont détenues par des entreprises publiques (MC Alger, JS Saoura, CS Constantine, USM Alger et CR Belouizdad) se sont solidarisés avec leurs homologues en différant l'obtention de leurs droits TV jusqu'au recouvrement par la FAF de ses créances auprès de l'EPTV». Au cours de cette réunion avec les clubs de l'élite, la première pour Amara Charaf-Eddine depuis son élection le 15 avril dernier, en remplacement de Khéreddine Zetchi, il a été également décidé du «report de l'interdiction d'obtenir les licences jusqu'à la prochaine période d'enregistrement, afin de permettre aux clubs de mieux gérer la fin de cette saison 2020-2021 et donc des dettes jusqu'à la fin de la saison». Concernant les représentants algériens dans les compétitions africaines interclubs pour la saison 2021-2022, la FAF a souligné qu'elle allait recourir «à l'application de l'indicateur pour désigner les représentants algériens dans les Coupes africaines, dans le cas où la CAF ne donnerait pas de suite à la demande de prolongation de l'échéance du 30 juin 2021, sachant que d'autres championnats sont dans la même situation que le championnat algérien».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

27^e jour de ramadhan
Imsak : 03 : 56
Iftar : 19 : 47

Boussaâda

Découverte d'un cadavre à Oued Mitar

Le cadavre d'une personne non identifiée dans l'immédiat a été découvert hier dans le lit de l'oued Mitar de Boussaâda (M'sila) par les éléments de la Protection civile, qui recherchent depuis jeudi des personnes portées disparues suite aux crues de ce cours d'eau, ont rapporté les services de la Protection civile.

Il pourrait s'agir d'un jeune homme qui se trouvait avec

deux victimes sorties d'une voiture retrouvée dans ce même cours, a-t-on indiqué.

Une voiture vide a été également retrouvée vendredi et pourrait appartenir à un avocat porté disparu, a-t-on ajouté.

Les crues enregistrées jeudi dans la wilaya avaient causé la mort de quatre personnes, alors que deux autres sont portées disparues, selon la Protection civile. R. C.

Oran

Un mort dans une collision entre un camion et un train

Une personne est morte dans une collision survenue vendredi à Oran entre un camion et un train de transport de voyageurs assurant une navette sur la ligne ferroviaire Oran-Ain Témouchent, a-t-on appris des services de la Protection civile. L'accident s'est produit à 16h22 sur la ligne fer-

roviaire dans la localité d'Ain El Beida (Es-Sénia), faisant un mort sur le coup, le conducteur du camion âgé de 59 ans, a-t-on indiqué. Le corps de la victime a été transféré vers la morgue du Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Oran, selon la même source. O. N.

Transport

Vers la mise en exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire M'sila-Alger

Une nouvelle ligne de transport ferroviaire M'sila-Alger sera «prochainement» mise en exploitation après plus de quatre années de suspension, a-t-on appris, hier, de la direction de wilaya des transports. Le train desservant cette nouvelle ligne partira lundi à 5h00 de M'sila passant par Bordj Bou Arreridj, Bouira et Boumerdes pour arriver à Alger à 8h00, a précisé la même source, indiquant que le train prendra le chemin du retour à 16h00 avant d'arriver à M'sila vers 20h00. Cette desserte quotidienne est assurée par un train autorail, selon la même source, ajoutant que l'ouverture de

cette ligne s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'offre de la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf). Pour encourager l'utilisation du train, la direction de la Sntf a proposé aux voyageurs des tarifs réduits allant jusqu'à 60 %, a encore fait savoir la direction de wilaya des transports. Pour rappel, la ligne du train M'sila-Alger a été suspendue depuis plus de quatre années pour des raisons liées aux tarifs et au temps de passage du train. Ce dernier, qui prenait le chemin à partir de Batna passant par M'sila à 9h00, n'arrangeait pas les voyageurs. M. O.

Covid-19

L'OMS approuve le vaccin chinois Sinopharm

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé vendredi que le vaccin Sinopharm contre le Covid-19 produit en Chine avait reçu le feu vert pour un déploiement mondial.

L'agence des Nations unies a approuvé le vaccin de Sinopharm pour une utilisation d'urgence, ce qui est une condition préalable à son inclusion dans l'initiative mondiale de solidarité vaccinale Covax.

Le vaccin est facile à stocker, ce qui le rend adapté aux endroits disposant de ressources limitées, et s'est révélé efficace à 79 % lors des essais cliniques.

«L'ajout de ce vaccin a le potentiel d'accélérer rapidement l'accès au vaccin contre le Covid-19 pour les pays qui cherchent à protéger les agents de santé et les populations à risque», a déclaré

Mariângela Simao, sous-directrice générale de l'OMS pour l'accès aux produits de santé.

«Nous exhortons le fabricant à participer à l'installation Covax et à contribuer à l'objectif d'une distribution plus équitable des vaccins», a-elle ajouté.

Le vaccin de Sinopharm est produit par Pékin Bio-Institute of Biological Products Co Ltd, une filiale de China National Biotec Group (CNBG).

Il s'agit du premier vaccin à faire l'objet d'un contrôle des flacons. Les flacons sont munis d'un petit autocollant qui change de couleur lorsque le vaccin est exposé à la chaleur, afin que les agents de santé sachent s'il peut être utilisé en toute sécurité.

Le vaccin est recommandé pour les adultes de 18 ans et plus, avec un calendrier de deux doses

4 millions de baguettes gaspillées En 20 jours



Loumis

Djalou@hotmail.com

Carburants

Suppression début octobre de l'essence super avec plomb

■ La suppression de la commercialisation de l'essence super avec plomb au niveau des stations-service interviendra au plus tard début octobre prochain, a affirmé le président du Comité de direction de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil.

Par Slim O.

S'exprimant dans un entretien à l'APS, M. Nadil a indiqué que toutes les dispositions ont été prises pour mettre fin, d'ici le mois d'octobre 2021, à l'usage de l'essence super avec plomb ayant l'indice d'octane 92, produite par les raffineries algériennes.

Nuisible à la santé et à l'environnement, «ce carburant n'est plus produit ou utilisé dans le monde, à l'exception de l'Irak et

du Yémen», a-t-il encore souligné. Les automobilistes devront ainsi utiliser l'essence sans plomb ayant un indice d'octane unifié «valable pour tous les véhicules», selon le responsable, affirmant que les tests à cet effet sont «en cours» et que le produit proposé sera «totalement sécurisé pour les différentes motorisations».

Selon M. Nadil, l'Algérie avait décidé aussi d'abandonner cette essence plombée dans le cadre de sa politique visant à mettre fin à l'importation des carburants.

En effet, les raffineries algériennes avaient cessé en 2020 de produire l'essence plombée, les capacités de production sont donc orientées vers le sans plomb, a-t-il signalé, ce qui va permettre d'atteindre l'autosuffisance en la matière.

Sonatrach dispose de capacités de production de 4 millions de tonnes d'essences par an, tandis que la consommation nationale est estimée à une moyenne de 3,7 millions de tonnes par an.

Dans ce sens, le président de l'ARH fait remarquer que l'opération de suppression de l'essence super avec plomb qui devait intervenir initialement durant le premier semestre 2021, a été retardée en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la demande interne.

«Les quantités de l'essence sans plomb devaient être stockées

dans des cuves destinées initialement pour le stockage de l'essence plombée, ce qui fait que des parois des réservoirs demeuraient contaminées par le plomb. Il fallait vendre toute la quantité stockée de l'essence super avec plomb pour pouvoir rincer les parois. Ceci ne pouvait pas se réaliser en raison de la baisse de consommation sous l'effet des mesures de confinement prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus», a-t-il expliqué.

Pas d'importation de carburants en 2021

M. Nadil a assuré, à ce propos, que toutes les capacités de stockage des carburants sont en train d'être préparées de manière à éliminer progressivement les quantités stockées de l'essence super avec plomb.

Par ailleurs, l'opération de retrait de l'essence avec plomb va impliquer, selon M. Nadil, des changements au niveau des 2 800 stations-service existant au niveau national, avec l'organisation de larges campagnes d'information.

Selon les chiffres avancés par le président de l'ARH, la consommation globale de carburants (essences et gasoil) sur le marché national a atteint 12,59 millions de tonnes en 2020, soit une baisse de 12,7 % par rapport à 2019 (14,4 millions de tonnes).

S. O.